

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 26 septembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **26 septembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. HUET – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°11 – DB du 26/09/2019

Rapporteur : MME SCHREIBER

**Avenant n°1 au marché de rénovation des voiries communautaire
2016-2020**

Afin de mettre en œuvre les chantiers de rénovation de voirie prévus au sein de la programmation pluriannuelle 2014-2023, approuvée en 2016, un marché de rénovation à bons de commande a été conclu en 2016 et attribué à l'entreprise EUROVIA.

Ce marché, passé pour une durée de 4 ans, prévoit un montant maximum annuel de commande de 900 000 € HT.

Les opérations réalisées dans le cadre de ce marché sont celles de rénovation simple de voirie pouvant intégrer des améliorations en matière de sécurité et d'accessibilité.

Afin de bénéficier de davantage de souplesse dans la gestion patrimoniale et anticiper des besoins de rénovations plus importants, il vous est proposé de

modifier certaines dispositions du marché en augmentant le seuil maximal annuel correspondant à la période de reconduction annuelle novembre 2018 - novembre 2019.

Incidence financière de l'avenant :

Montant maximal annuel : 900 000,00 € HT

Montant de l'avenant n°01 soit 15% : 135 000,00 € HT

Nouveau montant annuel maximal du marché : 1 035 000,00 € HT

Le détail de cette modification est mentionné dans le projet d'avenant ci-joint.

Ces modifications financières s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire initiale de la programmation voirie.

Il vous est demandé d'approuver les termes de l'avenant et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à celui-ci.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen
- Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 26 septembre 2019,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au marché de rénovation des voiries avec la société EUROVIA.

AUTORISE le Président à signer l'avenant.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC